

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 25 juin 2020

Le vingt-cinq juin deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard – M. HOUDOT Gilles – M. MARSAGUET Wladek -M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN SALSANO Martine – Mme VINCENT Margaux

Absent : - M. BLONDEAU Emmanuel - M. POURROY Pierre -

Le Conseil Municipal a désigné Mme VINCENT Margaux pour assurer les fonctions de secrétaire.

A assisté à la réunion :

Chantal CALVAT Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS
MUNICIPAUX**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

FISCALITE

- Vote des taux d'imposition

DEMANDE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2020

AUPRES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

- Rénovation parcours santé et pédestre
- Aménagement de la voirie RD 13
- Sécurisation de l'entrée DU Village RD 13

AUPRES DE LA REGION

- Rénovation parcours santé et pédestre

PERSONNEL COMMUNAL

- Délibération d'adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires
- Délibération donnant mandat au CDG-FPT des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant
- Délibération donnant mandat au CDG-FPT des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire santé

FORET COMMUNALE

- PEFC : certification de la gestion durable de la forêt de ST-LEGER-LES-MELEZES

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

- Participation communale

TRESORERIE DE ST-JEAN-ST-NICOLAS

- Opposition à la fermeture de la Trésorerie

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h15

☆ 1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX (séances des 17/02/2020, 10/03/2020, 28/05/2020)

Avis favorable à l'unanimité

☆ 2. DELIBERATION N 27/2020 : Commission communale des Impôts Directs (CCID) : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres.

Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 du code général des impôts qui institue dans chaque commune une CCID présidée par le maire ou l'adjoint délégué. Pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il précise la durée du mandat ainsi que les conditions requises pour faire partie de la commission. Il rappelle également l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 qui modifie ses règles de fonctionnement.

Pour que la nomination puisse avoir lieu, le conseil municipal décide à l'**unanimité** de dresser une liste de 24 noms.

1	MICHEL	Jean-François	13	LOMBARD	Jean-Daniel
2	BOUNOUS	Sophie	14	BROCHIER	Francis
3	VINCENT	Margaux	15	LOMBARD	Paul
4	GARCIN	Bernard	16	BOUNOUS	Jean-Marie
5	BAUDUIN	Gilles	17	GARCIN	Jean-Claude
6	BLONDEAU	Emmanuel	18	BOISSERANC	Bruno
7	POURROY	Pierre	19	HOUDOT	Gilles
8	HOUDOT	Gilles	20	GALLAND	Alexandra
9	SALSANO	Martine	21	DECLERCQ	Emmanuelle
10	MARSAGUET	Wladek	22	EYMAR-DAUPHIN	Florence
11	ALLEMAND	Philippe	23	GUIGIARO	Alain
12	VINCENT	Théo	24	AUBERGER	Pauline

☆ 3. DELIBERATION N 27 bis/2020 : Commission communale des Impôts Directs (CCID) : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°27-2020 prise pour le même objet suite à deux erreurs matérielles, l'une portant sur les critères à remplir par les membres de la commission (plus d'obligation qu'un commissaire soit domicilié en dehors de la commune), l'autre sur la liste des 24 noms (Gilles HOUDOT figurant 2 fois).

1	MICHEL	Jean-François	13	LOMBARD	Jean-Daniel
2	BOUNOUS	Sophie	14	BROCHIER	Francis
3	VINCENT	Margaux	15	LOMBARD	Paul
4	GARCIN	Bernard	16	BOUNOUS	Jean-Marie
5	BAUDUIN	Gilles	17	GARCIN	Jean-Claude
6	BLONDEAU	Emmanuel	18	BOISSERANC	Bruno
7	POURROY	Pierre	19	CHABANIER	Alexandre
8	HOUDOT	Gilles	20	GALLAND	Alexandra
9	SALSANO	Martine	21	DECLERCQ	Emmanuelle
10	MARSAGUET	Wladek	22	EYMAR-DAUPHIN	Florence
11	ALLEMAND	Philippe	23	GUIGIARO	Alain
12	VINCENT	Théo	24	AUBERGER	Pauline

✧ **4. DELIBERATION N° 28/2020 : Vote des taux d'imposition 2020.**

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'état n°1259 notifiant les bases nettes d'imposition des taxes directes locales et allocations compensatrices applicables à la commune pour l'exercice 2020. Il rappelle que les taux de la taxe d'habitation sont gelés en raison de la réforme de la fiscalité directe locale.

Accord à l'unanimité pour le maintien des taux d'imposition.

	Taux de référence 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	20.85	20.85
Taxe foncière (bâti)	27.20	27.20
Taxe foncière (non bâti)	172.72	172.72
CFE	32.47	32.47

✧ **5. DELIBERATION N° 29/2020 : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « relance sports de nature et espaces naturels ».**

Suite au constat de la dégradation du parcours santé par la municipalité, le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental 05 pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible afin de le rénover. Le montant des travaux s'élève à 46 000 € HT.

Accord à l'unanimité pour la demande de la subvention et l'autofinancement des dépenses non subventionnées.

✧ **6. DELIBERATION N° 30/2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental 05 pour des travaux de sécurisation et d'aménagement de la voirie (route d'Ancelle)**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de sécuriser et aménager le RD13.

Il propose de solliciter le Conseil Départemental 05 pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible. Le montant des travaux est de 36 777,00 € HT.

Accord à l'unanimité pour *solliciter une subvention au titre du programme des Amendes de Police et du programme de Voirie cantonale 2020

*autofinancer les dépenses restant à la charge de la commune

✧ **7. DELIBERATION N° 31/2020 : Contrats d'assurance des risques statutaires**

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la convention suivante pour une durée de 2 ans (avec date d'effet au 01/01/2020) :

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; Maladie Ordinaire

Conditions :

Agents CNRACL

- Décès / Accident du Travail / Longue Maladie / Longue Durée/Maternité / Paternité/Maladie Ordinaire :
- Avec 15 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire : 6.98%
- Dont 0.50 % de frais de gestion du CDG (compris dans les taux cités ci-dessus)

Agents IRCANTEC

- Décès / Accident du Travail / Longue Maladie / Longue Durée/Maternité / Paternité/Maladie Ordinaire :
- Avec 15 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire : 1.01%
- Dont 0.10 % de frais de gestion du CDG (compris dans les taux cités ci-dessus)

Accord à l'unanimité

☆ 8. DELIBERATION N° 32/2020 : Délibération donnant mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Considérant la proposition du CDG 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités,

Considérant l'intérêt, notamment financier, de participer pour la commune à cette mise en concurrence, Le Maire expose la consultation du CDG 05, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, afin de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant pour les personnels territoriaux des collectivités et établissements publics des Hautes-Alpes qui le souhaitent. Il propose de mandater le centre de gestion pour négocier ce contrat pour le compte de la commune de St-Léger-Les-Mélèzes.

Accord à l'unanimité

☆ 9. DELIBERATION N° 33/2020 : Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n° 47-2019 du Centre de gestion des Hautes-Alpes autorisant le lancement de la procédure de passation de la convention de participation santé ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 06 février 2020 ;

L'article 25 du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire une convention de participation dans les domaines de la prévoyance et de la santé pour le compte des collectivités.

En 2019, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a lancé avec succès une convention de participation dans le domaine de la protection sociale prévoyance entrée en vigueur le 01/01/2020. Il a décidé de lancer la même procédure pour ce qui est du risque santé pour une date d'entrée en vigueur prévisionnelle au 01/01/2020.

Accord à l'unanimité pour donner mandat au Centre de Gestion 05 pour lancer la procédure de mise en concurrence.

10. DELIBERATION N° 34/2020 : Certification de la gestion durable de la forêt

Ouïes les modalités d'engagement au Programme de reconnaissance des Forêts Certifiées, le conseil municipal donne son **Accord à l'unanimité** pour une adhésion concernant l'ensemble des forêts dont la commune est propriétaire dans la région PACA pour une durée de 5 ans et s'engage à respecter les conditions et règles de gestion forestière durable (visites de contrôle, actions correctives, publicité, logo, règles évolutives, contribution financière).

11. DELIBERATION N° 35/2020 : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de participation de la commune au FSL.

Accord à l'unanimité pour une participation s'élevant à 143.20 €.

12. DELIBERATION N° 36/2020 : Délibération contre la fermeture des Trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et ST-BONNET

Le Maire rappelle la fragilité financière de la population de la commune de St-Léger-Les-Mélèzes renforcée par le contexte sanitaire actuel. La fermeture de ces deux trésoreries par l'administration des finances dans un territoire qui souffre déjà de problèmes de mobilité et d'accès à l'information est un non-sens au vu de la loi n°2016-1888 du 28/12/2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Il propose au conseil municipal de voter une délibération d'opposition à ce projet de fermeture.

Accord à l'unanimité

13. QUESTIONS DIVERSES**Bus scolaire du midi :**

Le bus scolaire du midi sera maintenu à la rentrée 2020 malgré le coût élevé de ce service. Les familles devront s'acquitter auprès de la commune d'un forfait unique à hauteur de 30€ par trimestre sans possibilité de demi-tarif.

La question reste ouverte quant à la possible suppression de ce service pour les prochaines années.

Echo des mots :

Le festival de l'Echo des mots débutera cette année le 6 août 2020.

L'ensemble du conseil municipal donne un accord de principe pour l'organisation d'une animation sur le village de Saint Léger les Mélèzes durant cette première journée de festival.

Rassemblement des Saint Léger de France :

Monsieur GARCIN soumet une éventuelle candidature de notre village pour l'organisation d'un rassemblement des Saint Léger de France pour l'année 2024 ou 2025.

Madame BOUNOUS rappelle que, lors de ce type d'événement pouvant rassembler plus de 1000 personnes, l'organisation nécessitera de nombreux bénévoles et qu'il faudra donc mobiliser plus de personnes que ceux présents habituellement sur les animations de la communes.

Bois de Libouze :

Monsieur MICHEL indique que 12 lots de bois de chauffage en mélèzes sont aujourd'hui disponibles à l'achat. Chaque lot représente 2 à 3 stères de bois. Les éventuels acquéreurs devront débiter le bois et le transporter par leurs propres moyens.

Travaux de la salle polyvalente (salle des loisirs) :

Monsieur le maire rappelle que des travaux de rafraîchissement de la salle polyvalente étaient prévus lors du précédent mandat. Afin de commencer la rénovation de cette salle des premiers travaux de peinture et électricité sont à programmer rapidement. Une partie des travaux sera financée par une subvention obtenue auprès de la Région.


Ouverture des télésièges en saison estivale :

Madame VINCENT indique que les télésièges devaient être ouverts pour la saison estivale et demande si des précisions à ce sujet ont été apportées. Monsieur BAUDUIN indique que les télésièges ne pourront pas ouvrir au mois de Juillet de cette année mais que leur ouverture est prévue au mois d'Août tous les mercredis, probablement de 10h à 14h, sous réserve d'éventuelles évolutions.

La séance est levée à 22h50

Le secrétaire de séance

Margaux VINCENT



Le Maire

Gérald MARTINEZ



00000162